

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

60 - OISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D2023-02

<b>Nombre de conseillers</b>	
en exercice	11
présents	3
votants	3
absents	
exclus	0

De la commune de PARNES

Séance du vendredi 27 janvier 2023 à 18:40

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 23 janvier 2023 n'ayant pas obtenu le quorum, conformément à la loi, le présent conseil municipal siège sans condition de quorum avec un ordre du jour identique à celui du 23 janvier 2023, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date de convocation :

24 janvier 2023

Date d'affichage :

24 janvier 2023

M. LAROCHE Pascal, le maire

Etaient présents :

MM. Pascal LAROCHE et Patrice MALLEMONT, et Mme Catherine CROSNIER

### Objet

**Autorisation à donner au maire pour demander des subventions dans le cadre de travaux d'étaieement d'urgence d'une voûte de l'église Saint Josse**

Etaient absents :

MM. Patrice BOISSEL, Franck FERET, Michel ARDANA, Stéphane BOURI, Jean-Luc DUMONTIER, Landry LEPAGE, Frédéric RICHEVAUX et Bruno VUILLERMOZ

Secrétaire de séance :

Monsieur Patrice MALLEMONT

Monsieur LAROCHE explique qu'en raison de la chute d'une pierre de la voûte de la première travée de la nef de l'église Saint Josse, courant décembre 2022, un étaieement d'urgence doit impérativement être effectué. Cette intervention a pour but de maintenir la voûte en place ainsi que de sécuriser le lieu jusqu'à ce qu'une réparation durable soit réalisée.

Le coût de cet étaieement, de 72.689,60 € HT, sera pris en charge à hauteur de 80% par des subventions.

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer les demandes de subventions nécessaires à la réalisation des travaux d'étaieement d'une voûte de l'église Saint Josse et à signer les devis liés à l'opération*

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de BEAUVAIS le

Fait le, 31 janvier 2023

Le Maire

31 janvier 2023